

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 janvier 2018

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS AU PARLEMENT EUROPÉEN - (N° 539)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CL27

présenté par

M. Masson, M. Bazin, M. Brun, M. Hetzel, Mme Kuster, Mme Lacroute, M. Le Fur, M. Leclerc,
Mme Louwagie, M. Sermier, M. Viala et M. Brochand

ARTICLE 7

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'ensemble des dispositions de cet article découlant du changement introduit par l'article 1er dont la suppression est réclamée, l'article 7 n'a plus de raison d'être maintenu.

En outre, il sert de support de communication à l'idée de M le Président de la République qui souhaite instaurer des listes transnationales, idée à laquelle je m'oppose dans tous les cas. Il introduit l'éventualité que cette réforme pourrait recevoir une traduction favorable et rapide, ce qui paraît illusoire compte tenu de la date du prochain scrutin européen.